

Note de rentrée

<p>Horaires de l'école De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudi, et vendredis.</p> <p>Rappel : Il n'y a pas de cours les mercredis.</p>	<p>● Accueil des petites sections Les petites sections bénéficient d'une rentrée échelonnée pour favoriser une 1^{ère} prise de contact en « douceur » avec le moins de pleurs possibles et une relation privilégiée avec l'enseignante et l'ATSEM de la classe. Les parents doivent choisir le jour de celle-ci et reporter leur choix sur la fiche d'inscription.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Si vous optez pour le mardi 1^{er} /09, pas de classe pour votre enfant le 03/09 ➤ Si vous optez pour le jeudi 3/9, pas de classe pour votre enfant le 01/09 ➤ Toutes les petites sections présentes le vendredi 04/09. <p>● Accueil des moyennes et grandes sections Les MS et les GS entrent le mardi 01^{er} septembre. L'accueil des élèves se fait à partir de 8h50 et 13h20. Toutes les entrées et sorties, à l'exception de celles des élèves empruntant les transports scolaires, se font exclusivement par l'entrée principale située devant l'école. Jusqu'au vendredi 04/09, les parents pourront entrer dans l'école pour accompagner leur enfant. Au-delà de cette date, cela ne sera plus autorisé (Plan Vigipirate).</p> <p>Tous les services municipaux fonctionnent dès le 1^{er} jour de classe : transport scolaire, restauration scolaire, accueil périscolaire.</p>
<p>Vacances scolaires L'Académie de Bordeaux se trouve en zone A</p>	<p>Toussaint : du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre au matin. Noël : du samedi 19 décembre au lundi 4 janvier au matin. Hiver : du samedi 06 février au lundi 22 février au matin. Printemps : du samedi 10 avril au lundi 26 avril au matin. Pour l'année 2020-2021, les classes vaqueront le vendredi 14 mai 2021. Été : à partir du mardi 6 juillet 2021.</p>
<p>Absences / Rendez-vous pendant le temps scolaire</p>	<p>• Les parents doivent impérativement prévenir le jour même l'école de toute absence de leur enfant puis la justifier par écrit dès son retour. • Pour une absence en cours de journée les entrées ou sorties pourront se faire uniquement durant les horaires réguliers (8h50, 12h00, 13h20, 16h30). Cas particuliers : autorisations de sorties régulières (orthophonie, ...).</p>
<p>Retards</p>	<p>• Les parents veilleront aux heures d'entrée et de sortie. Les élèves doivent arriver à l'heure. L'heure de sortie est 16h30. Au-delà de 16h40, votre enfant sera ventilé sur les services du périscolaire. Il est conseillé d'inscrire, par précaution, les élèves à l'accueil périscolaire.</p>
<p>Assurance</p>	<p>Les enfants doivent être assurés avec une responsabilité civile et une assurance individuelle accident (cette dernière est obligatoire pour toutes les sorties organisées et pour le temps de cantine). Une attestation doit être fournie à l'enseignante de votre enfant.</p>
<p>Relations parents- école</p>	<p>• La directrice est déchargée de sa classe uniquement le mardi pour recevoir les parents et assurer la gestion administrative de l'école. • Des informations concernant le fonctionnement de l'école sont affichées sur le panneau à l'entrée de l'école, sous le hall. • Chaque trimestre le compte-rendu du conseil d'école y est affiché.</p>
<p>Relations parents-enseignants (Cahier de liaison)</p>	<p>• Les parents sont invités à communiquer par écrit par le biais du cahier de liaison. Le cahier de liaison est le lien entre les parents et les enseignants. Les parents doivent consulter ce cahier tous les jours afin de pouvoir prendre connaissance de toutes les informations provenant de l'école.</p>
<p>Médicaments à l'école</p>	<p>Aucun médicament ne sera accepté à l'école, même avec présentation de l'ordonnance. Si votre enfant suit un traitement pour une maladie chronique, vous devez impérativement prendre contact avec la directrice, l'enseignante et le Médecin scolaire afin d'établir un PAI .</p>

